CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM298 **Valable du 11/01/2024 au 10/01/2029**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/05/1983
Forme juridique : SARL

Capital : 300 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ALES 327421350

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 327 421 350 00049
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 09 226618

Assurance Responsabilité travaux :
AXA FRANCE IARD 10345417604

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
AXA FRANCE IARD 10345417604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Dénomination sociale : RECOLOR

2152 AVENUE JEAN MOULIN
ROUTE DE MONTPELLIER
30380 SAINT-CHRISTOL-LEZ-ALES

Téléphone : 04 66 52 52 65 **Fax :** 04 66 52 62 44
Portable :
Responsabilité légale : SAGE ERIC GÉRANT

Responsable Technique : MIRALLES CATHERINE

Site internet : http://www.recolor.fr
E-mail : sage@recolor.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	45	EFF3	5 753 097	CA7
Dans l'activité	7	EFF2	401 360	CA2

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 21/09/2025	11/01/2024	10/01/2029

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 18/12/2025

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025